



**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 18 avril 2016 à 20h00**

**Présent(e)s :**

- Mme Annick Deshayes, Présidente
- Mmes Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Véronique Hirsch, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay et Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Alain Forestier, Thomas Jordi, David Lavergnat, Gérard Murith et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- MM. Guy Lavorel, Maire  
Lionel Courbat et Marc Truan, Adjoints  
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusés :** Mme Brigitte Schneider-Bidaux et M. Jean-Jacques Duquesne

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2016
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Présentation des Comptes 2015
5. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux (décision du 28 octobre 2015) :
  - Participation du Fonds intercommunal au financement du dossier « Dépasser les Bornes » en contribution du budget global de GE200.CH (CHF 80'000.-).
6. Propositions individuelles et questions
7. Huis-clos : demande de naturalisation

---

La Présidente ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue au public, aux conseillers et conseillères municipaux et aux membres de la Mairie.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de l'ordre du jour, la Présidente passe au point 1.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2016**

Le procès-verbal est approuvé sans remarque.

## **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

La Présidente a reçu un flyer de la part des associations « Monnaie Léman » et « Quartier collaboratif » qui sont actives à Genève et dans la région lémanique depuis 2014. Ces associations s'inscrivent dans le mouvement de transition énergétique et comptent parmi les groupes de citoyens qui se mobilisent pour mettre en pratique les pistes évoquées dans le film « Demain ». La Présidente s'est sentie très concernée par ce film, car des actions sont entreprises à Troinex en faveur de la transition énergétique et du développement durable et elles méritent d'être valorisées. Elle suggère d'organiser une projection de ce film en collaboration avec l'association Monnaie Léman pour le présenter aux habitants qui n'ont pas pu le visionner ou qui souhaitent le revoir. La Présidente encourage les commissaires qui n'ont pas vu le film « Demain » à aller le voir et espère que cette idée fera son chemin.

## **3. Communications de la Mairie**

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

### **3.1. Engagement d'un nouveau ou d'une nouvelle concierge de l'école**

M. Lavorel informe les élus que la procédure relative à la sélection des nombreuses candidatures reçues et au choix d'un nouveau ou d'une nouvelle concierge de l'école est terminée. Pas plus tard que ce soir, un peu avant la séance du Conseil municipal, la Mairie a choisi la/le nouveau/elle concierge.

La Mairie ne peut donner le nom de cette personne, car elle n'a pas encore été informée, de même que les candidats non retenus. Les élus en seront informés soit par e-mail, soit lors de la prochaine séance du Conseil.

La/le nouveau responsable de l'école devrait pouvoir entrer en fonction avant la fin de l'année scolaire.

M. Lavorel rappelle que la Mairie a reçu plus de cent candidats et en a retenu dix pour une première audition. Suite à une deuxième audition, à laquelle trois candidats ont été reçus, la Mairie a fait son choix.

### **3.2. Soirée des entreprises**

M. Lavorel annonce que pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la Mairie a le plaisir d'inviter toutes les entreprises de la commune à une rencontre qui aura lieu le jeudi 19 mai dès 18h30 à la salle des fêtes.

Ce sont près de 110 entreprises qui ont leur siège à Troinex et qui seront conviées pour une soirée destinée à mieux faire connaissance, à partager des informations et à écouter les exposés qui seront présentés par plusieurs orateurs.

Cette année, deux sujets en particulier seront abordés :

- La BCGE traitera du thème : *Intérêts négatifs, taux de change, franc fort : quelles conséquences et quel impact pour les entreprises ?*
- M. Dinh Manh Uong, Conseiller administratif de la commune de Confignon et président de la Fondation pour les Zones agricoles spéciales, ainsi que M. Alexandre Cudet, vice-président de cette fondation, parleront de la zone agricole spéciale, laquelle concerne un nombre important d'entreprises et de maraîchers qui ont leurs activités dans ce secteur.

Les élus sont bien entendu conviés à participer à cette soirée pour laquelle ils recevront prochainement une invitation.

Communications de M. Lionel Courbat, Adjoint :

### **3.3. Projection de matches de l'Euro 2016 de football**

M. Courbat annonce que comme lors des grands tournois de football de ces dernières années, la Mairie organisera à nouveau, en collaboration avec l'Amicale des pompiers, une projection de certains

matches de l'Euro qui auront lieu dès le 10 juin prochain en France. Les rencontres de l'équipe de Suisse seront présentées en priorité, mais l'Amicale proposera peut-être quelques autres matches également.

Tout comme il y a deux ans, ces projections auront lieu dans le secteur de l'école et de l'ancienne salle communale.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

### **3.4. Migrants**

M. Truan annonce que, comme l'avait annoncé l'Hospice général, la famille Rahimi qui habitait à l'ancienne Maison Grise depuis la fin de l'année passée déménagera très prochainement (en principe le 19 avril) pour s'installer dans un foyer pour migrants à Vernier. Les enfants fréquenteront l'école primaire des Libellules.

L'assistante sociale de l'Hospice général avait informé la Mairie, lors de la rencontre qui avait eu lieu le 1<sup>er</sup> mars, que pour des raisons financières notamment, cette famille devrait déménager dès qu'un logement moins cher pourrait être mis à sa disposition.

Même si la Mairie regrette bien entendu le départ de cette famille dont les enfants commençaient à être bien intégrés à l'école, le déménagement de celle-ci, dans un lieu moins isolé, aura sans doute l'avantage pour elle de disposer, il faut l'espérer, d'un meilleur suivi et de pouvoir rencontrer d'autres migrants qui parlent la même langue et de suivre plus facilement des cours de français.

La Mairie ne sait pas si d'autres réfugiés viendront habiter dans un des logements de la Maison Grise, mais elle a demandé à l'Hospice général de l'informer de l'arrivée de nouveaux migrants dans la commune.

## **4. Présentation des Comptes 2015**

M. Lavorel annonce que le résultat de l'année 2015 est bon, mais un peu trompeur en raison de recettes exceptionnelles qui concernent l'année 2006 ; le bon exercice s'explique aussi par la prudence et la rigueur avec lesquelles la commune gère ses finances. M. Lavorel ajoute que la prudence restera de mise pour les prochaines années au cours desquelles les projections seront encore plus incertaines que d'habitude à cause de la révision des impôts des entreprises (RIE3) ou encore du projet d'imposition sur le lieu du domicile.

M. Truan donne lecture d'un extrait du document présentant les comptes 2015, que les conseillers municipaux ont reçu :

*L'excédent de recettes 2015 se monte à CHF 801'770 et provient en partie de recettes fiscales extraordinaires suite à des taxations supplémentaires entre 2004 et 2009. Par prudence, nous avons toutefois limité cet impact en augmentant de 5% les taux de provisions pour risques de pertes sur débiteurs et de pertes sur estimations d'impôts courants. Nous avons par ailleurs bien maîtrisé nos autres charges de fonctionnement et même sans ces recettes extraordinaires, les comptes 2015 auraient présenté un excédent de revenus supérieur au budget.*

M. Truan indique ensuite que le total des revenus de la commune s'élève en 2015 à CHF 9'868'922.- et les charges à CHF 9'066'452.-, soit un résultat de CHF 801'770.-. Il rappelle que le résultat était de CHF 545'930.- en 2010 et a connu une chute brutale en 2011 dont l'exercice s'est clôturé avec un résultat négatif de CHF 1'488'002.-. Les exercices 2012 et 2013 ont connu une légère amélioration grâce au travail de l'exécutif précédent, qui a veillé à réduire les charges, puis le résultat fut à nouveau positif dès l'exercice 2014 (+ CHF 811'322.-).

M. Truan donne lecture des commentaires relatifs aux recettes fiscales :

*Les recettes fiscales 2015 des personnes physiques portées en compte s'élèvent à CHF 7'175'584 au total, soit CHF 775'584 de plus que le montant budgété et CHF 826'366 de plus qu'en 2014. Cette hausse s'explique essentiellement par des taxations supplémentaires pour les années 2004 à 2009 se montant à CHF 802'854, ainsi que par des correctifs d'estimation d'impôts des années 2010 à 2014 (+ CHF 110'468). Sans ces ajustements, les recettes fiscales 2015 auraient été inférieures aux prévisions budgétaires pour environ CHF 200'000.*

*La production pour 2015 uniquement, incluse dans ce chiffre, est estimée par le département des finances (DF) à CHF 5'985'052 (2014 : CHF 5'978'644). Le Département des finances se base sur la production d'impôts 2014 (dont 37.2% des bordereaux sont notifiés à ce jour) et sur des hypothèses de croissance pour 2015. [...]*

*Nous avons également une augmentation des recettes fiscales des personnes morales qui se montent en 2015 à CHF 236'229, contre CHF 47'188 en 2014. Cette hausse est essentiellement expliquée par un correctif d'estimations des recettes 2014 d'environ CHF 162'400. Les impôts 2015 sur le bénéfice et capital sont estimés à CHF 73'806.*

Enfin, M. Truan donne lecture de quelques commentaires concernant le bilan :

*Le bilan au 31 décembre 2015 s'élève à CHF 64'385'208, soit une hausse de CHF 1'399'170 par rapport à 2014. [...]*

*Au 31 décembre 2015, les emprunts sur les immeubles locatifs s'élèvent à CHF 10'057'650 alors que la dette communale se monte à CHF 13'531'923. La dette totale est de CHF 23'589'572. Pour rappel, dans certaines communes, les emprunts sur les immeubles locatifs ne sont pas inclus dans les comptes de la commune, mais dans ceux des Fondations communales. [...]*

*La fortune nette de la commune (sans les immeubles locatifs) a augmenté cette année, en raison de l'excédent de revenus, de CHF 801'770. La fortune se monte à CHF 26'968'928.-, soit une augmentation de 3.2 % par rapport à l'année précédente.*

M. Truan conclut en rappelant que la Mairie se tient à disposition pour tous renseignements complémentaires et que les comptes 2015 seront examinés par la commission des finances et sécurité le lundi 25 avril.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au point suivant.

## **5. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux (décision du 28 octobre 2015) :**

- Participation du Fonds intercommunal au financement du dossier « Dépasser les Bornes » en contribution du budget global de GE200.CH (CHF 80'000.-).

Mme Reymond-Dorsay donne lecture de la prise de position du groupe PLR : « *Le texte parle de nombreuses manifestations dans l'exposition « Dépasser les bornes » organisée dans le cadre de GE200.CH. Il dit que GE200.CH est doté d'un budget global de 4 millions, dont 1 million de l'Etat, CHF 600'000.- de la Ville et CHF 300'000.- du fonds intercommunal. Ensuite, on parle directement de cette demande de financement complémentaire, mais on ne sait pas à quoi on se réfère et pour quel montant ! Et on apprend que le Conseil du fonds intercommunal s'est prononcé favorablement pour une garantie de déficit de CHF 80'000.-. Enfin, on nous dit que les comptes provisoires de GE200 présentent un déficit non pas de CHF 80'000.-, mais de CHF 98'300.-. Donc il va falloir utiliser plus que la garantie de déficit prévu. Notre groupe trouve que cette présentation des faits est d'une présentation bien opaque. Aussi aimerions-nous savoir :*

*1) Quelle est et à quoi correspond cette demande de financement complémentaire ?*

*2) Devons-nous nous prononcer sur la garantie de déficit ? Si oui, nous sommes devant un fait accompli. Comment s'y opposer ? Et tout cela est-il déjà dépensé ?*

*Pour lesdites raisons, le groupe PLR trouve que la demande de l'Association des communes genevoises n'est ni claire, ni complète, et souhaiterait plus d'informations pour pouvoir se prononcer ».*

M. Lavorel rappelle que les élus, s'ils veulent s'opposer à cette décision, doivent le faire par un vote qui sera communiqué à l'ACG.

M. Truan ajoute que cette décision a déjà été votée par l'ACG, autrement dit par les magistrats des quarante-cinq communes du canton. Le règlement prévoit que les décisions sont invalidées dans les quarante-cinq jours suivant leur communication aux communes si elles sont rejetées par les conseillers municipaux des deux-tiers des communes ou d'un tiers des communes qui comptent au moins la moitié de la population du canton. M. Truan concède que la décision de l'ACG est présentée de manière peu claire et il suggère de demander à cette association des explications complémentaires.

M. Lavorel demandera des renseignements à l'ACG dont les décisions, précise-t-il, sont parfois difficiles à retranscrire.

Mme Hirsch constate que le délai d'opposition est au 6 mai, alors que les conseillers municipaux ne se réuniront pas d'ici-là. Une séance extraordinaire doit-elle être organisée ?

Mme Reymond-Dorsay fait remarquer que l'enjeu n'est pas forcément de s'opposer à cette décision, mais plutôt de la comprendre.

Mme Latour relève que les élus doivent comprendre cette décision pour pouvoir, cas échéant, s'y opposer.

M. Jordi propose de s'opposer à cette décision non pas sur le fond, mais sur la forme, pour que l'ACG retranscrive ses décisions plus clairement.

Pour répondre au groupe PLR, M. Niederhauser souligne que l'ACG s'est engagée sur un montant de CHF 80'000.- et non de CHF 98'300.-. Il paraît clair que le solde du déficit de CHF 18'300.- devra donc être couvert par d'autres moyens.

M. Forestier est également d'avis que l'enjeu n'est pas de s'opposer à la décision ; mais les élus pourraient s'abstenir, car il est difficile de se prononcer sur une décision qui n'est pas claire.

M. Lavorel fait remarquer que l'Exécutif aurait peut-être pu répondre à cette question si elle avait été interpellée quelques jours avant la séance.

Mme Hirsch rappelle que les manifestations culturelles, par exemple les festivals à Troinex, dépassent souvent le budget qui leur sont accordées. De plus, elle souligne que la somme demandée n'est aucunement équivalente à celle qui a été injectée dans le stade de football par exemple. Mme Hirsch juge que les explications sont assez claires et elle n'a pas l'intention de s'opposer à la décision de l'ACG, mais elle concède que le dépassement mérite de faire l'objet de renseignements complémentaires.

M. Truan fait remarquer qu'il sera difficile de connaître la raison de ce déficit, car le budget est de 4 millions, ce qui signifie que la somme de CHF 98'300.- cumule probablement un certain nombre de dépassements.

M. Lavorel tient à souligner que la commune de Troinex vient de déposer auprès du Fonds intercommunal une demande de subvention pour le festival Assemblage'S.

## **6. Propositions individuelles et questions**

Mme Hirsch remercie la Mairie au nom des habitants du chemin Lullin, car la remorque qui est restée stationnée tout au long de l'hiver sur ce chemin a enfin été déplacée.

M. Lavorel souligne que les propriétaires de vans, remorques et mobile-home sont en droit de se stationner à ces endroits, mais le font souvent par défaut et non par mauvaise volonté, car ils n'ont pas d'autre place de stationnement à leur disposition. Une place a été trouvée pour cette camionnette et son propriétaire l'a acceptée avec satisfaction.

M. Jordi signale que certaines autres communes ont limité le stationnement de ces véhicules.

M. Niederhauser explique que ces communes disposent de parkings de remplacement officiels, ce que la commune de Troinex ne possède pas. Cette condition est nécessaire pour que la Direction générale des transports accepte une limitation du stationnement sur le territoire d'une commune.

M. Lavorel estime que la politique de stationnement de Troinex ne doit pas être la même que celle de Veyrier où les habitants ne savent plus où se garer à cause des limitations.

M. Botbol rappelle qu'un mobile-home appartenant à un ancien conseiller municipal était garé au chemin de Saussac. Pendant trois semaines, un autre mobile-home doté de plaques vaudoises était aussi garé sur ce chemin. Il s'est avéré qu'il appartient à la fille de cet ancien conseiller municipal, laquelle avait l'interdiction de garer son véhicule sur le canton de Vaud ! M. Botbol demande si les détenteurs de plaques vaudoises ont également le droit de garer leurs véhicules sur les chemins de Troinex.

Mme Bernardet croit se souvenir que les véhicules devaient, à une époque, être dotés des plaques du canton dans lequel ils se trouvent durant le plus grand nombre de nuits par mois.

**7. Huis-clos : demande de naturalisation**

Mme la Présidente prononce le huis clos, puis le Conseil municipal examine une demande de naturalisation qu'il préavise favorablement.

La séance est levée à 20h45.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Annick Deshayes

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :